



PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM

CONCOURS 2026

Conseil multidisciplinaire
de services de santé et de services sociaux du CHUM

Période de dépôt des candidatures : du 1^{er} septembre au 2 octobre 2026

PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM 2026

Le Conseil multidisciplinaire remettra six bourses de reconnaissance lors de sa Cérémonie de reconnaissance annuelle qui aura lieu le 16 novembre 2026. Les bourses remises sont d'un montant de **1 000 \$** imposables chacune. L'objectif des bourses de reconnaissance est de souligner la contribution exceptionnelle d'un professionnel ou d'un groupe de professionnels membre du conseil multidisciplinaire du CHUM. Les catégories de prix sont rattachées directement aux mandats ainsi qu'aux objectifs du Conseil multidisciplinaire.

Vous trouverez ci-joint les règlements, les critères d'admissibilité ainsi que le formulaire de mise en candidature. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

- Karine-Candy Gagnon :
 - Par téléphone au poste 12531
 - Par courriel : karine-candy.gagnon.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Catherine Ferland :
 - Par téléphone au poste 10407
 - Par courriel : catherine.ferland2.chum@ssss.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Règlements du concours	<u>2</u>
Critères d'admissibilité	<u>4</u>
Points bonis	<u>6</u>

Formulaire de mise en candidature

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Tout professionnel ou équipe de professionnels relevant du Conseil multidisciplinaire de services de santé et de services sociaux (CMSSSS) du CHUM peut proposer sa candidature ou celle d'une tierce personne ou groupe à l'une ou l'autre des catégories de bourses pourvu que la candidature réponde aux critères d'admissibilité. Un groupe peut déposer sa candidature dans une catégorie même si l'un des membres de l'équipe a son nom dans une autre catégorie.

Les membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

Une candidature peut être présentée dans plus d'une catégorie, mais ne peut être récipiendaire que d'un seul prix CM.

Les candidatures doivent être présentées sur le formulaire d'inscription prévu à cet effet. Seules les mises en candidature dûment complétées et accompagnées de **deux lettres d'appui** par des collègues seront retenues. Si la candidature comporte plus de deux lettres d'appui, une sera retirée au hasard.

Chacun des critères d'évaluation établis pour le prix vise à être respectés dans la présentation de la candidature et les réalisations doivent être démontrées concrètement de façon à permettre au jury de porter un jugement éclairé.

Les candidatures doivent être envoyées électroniquement dès le **1^{er} septembre et au plus tard le 2 octobre 2026 à 16 h**, à l'adresse courriel du conseil multidisciplinaire suivant : conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca.

Les candidatures reçues après cette date ne pourront être retenues.

Les membres du jury feront connaître leurs recommandations au comité d'organisation, par écrit, au plus tard le 30 octobre 2026, à 16 h. Les membres du jury ne peuvent pas soumettre une candidature, ni être signataires d'une lettre d'appui pour une candidature. Le cas échéant, ils ne pourront pas se prononcer sur les candidatures de la catégorie en question.

RÈGLEMENTS DU CONOURS

La personne responsable de la mise en candidature peut être appelée à répondre à toute demande d'information soulevée lors du processus de sélection par le jury.

Les formulaires d'inscription et les règlements du concours sont disponibles via le Multipresse, les chefs de service, l'intranet du CHUM (cliquer sur : [Les directions/CA – conseils et comités/CMSSSS/Cérémonie des Prix CM](#)) ainsi que le site web du CHUM ([Cérémonie des prix CM | CHUM](#)).

À noter que le comité organisateur de la cérémonie des prix CM communiquera avec tous les candidats afin d'organiser une séance photo dans le but d'illustrer les candidatures lors de la remise des prix.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

- Karine-Candy Gagnon :
 - Par téléphone au poste 12531
 - Par courriel : karine-candy.gagnon.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Catherine Ferland :
 - Par téléphone au poste 10407
 - Par courriel : catherine.ferland2.chum@ssss.gouv.qc.ca

-
- Est membre du CM : « ... toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activités couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de sante, aux services sociaux, a la recherche ou a l'enseignement ...toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire... De même, une infirmière, un infirmier ou une personne qui exerce des activités d'infirmières ou infirmiers auxiliaires ... »

L.R.Q., chapitre S-4.2 « Les membres du personnel-cadre font partie du conseil dans la mesure où leurs fonctions sont reliées à la dispensation des services, et ce, même s'ils n'interviennent pas directement auprès des usagers. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les personnes qui travaillent sur appel font également partie du conseil considérant le fait que la Loi n'exige pas qu'une personne détienne un poste pour être membre du conseil, mais que le texte parle seulement « d'exercer des fonctions » sans faire référence à un quelconque critère de régularité. L'expression « qui exercent pour l'établissement » a été interprétée de telle manière que les personnes qui travaillent dans un établissement en vertu d'un contrat de service professionnel avec un autre établissement dont elles sont membres du conseil multidisciplinaire ne peuvent appartenir au conseil multidisciplinaire du premier établissement. Nous sommes également d'avis que peut devenir membre du CM toute personne titulaire d'un diplôme collégial et universitaire exerçant une fonction reliée à ce diplôme même si cette fonction n'est pas directement reliée aux services de santé, services sociaux, enseignement et recherche. Par exemple, le CM a accepté comme membres les photographes, les techniciens audiovisuels, certains informaticiens, et entend poursuivre dans cette compréhension élargie de la fonction du membre. » - Statuts et règlements internes Conseil Multidisciplinaire CHUM

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Prix CM Distinction

Concerne tout professionnel membre du CM ayant un minimum de 15 années d'expérience dans son domaine qui se distingue par :

3

Critères évalués

- 1) Sa pratique professionnelle inspirante, exemplaire et exceptionnelle dans son domaine;
- 2) Son engagement soutenu auprès de l'équipe, de l'organisation et de la profession;
- 3) Sa disponibilité, son ouverture et sa préoccupation envers le transfert des connaissances;
- 4) Une appréciation et une reconnaissance souvent exprimées par ses collègues, tant ses pairs, les membres de l'équipe que les différents collaborateurs des autres services.

2. Prix CM *Leadership*

Concerne tout professionnel membre du CM qui se distingue par :

Critères évalués

- 1) Son leadership et son implication dans sa pratique;
- 2) Son influence dans sa profession et au sein de l'organisation, que ce soit au niveau de la pratique professionnelle, de l'enseignement ou de la recherche;
- 3) Son impact positif et significatif dans son milieu (auprès des collègues, étudiants, nouveaux employés, collaborateurs, etc.);
- 4) Sa capacité à mobiliser ses collègues et collaborateurs.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

3. Prix CM Innovation

Concerne tout professionnel ou groupe de professionnels membre du CM qui se distingue par :

3

Critères évalués

- 1) La réalisation de projets concrets ou des démarches proactives dans l'amélioration de la pratique, de l'enseignement ou de la recherche;
- 2) Un projet permettant d'avoir un impact clinique, administratif, technologique ou organisationnel;
- 3) Un projet innovant permettant de transformer une opportunité en idées nouvelles améliorant ou développant la pratique professionnelle;
- 4) Avoir un potentiel d'exportabilité vers d'autres milieux.

4. Prix CM Comité de pairs

Souligne la contribution exceptionnelle d'un groupe de professionnels du CM, qui s'est distingué par sa participation à un comité de pairs ou un comité interdisciplinaire. Exemples : identifier des problèmes reliés à la pratique et proposer des solutions pour en améliorer la qualité, permettre l'élaboration de standards et de critères réalistes contribuant à poser un regard critique sur la qualité de l'activité professionnelle.

Critères évalués

- 1) L'ampleur et la qualité du projet;
- 2) L'impact du projet sur la qualité de la pratique;
- 3) La contribution à l'évolution de la profession ou à son milieu d'activité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

5. Prix CM Relève Banque Nationale

Concerne tout membre du CM ayant moins de 5 années d'expérience dans son domaine qui se démarque dans l'accomplissement des missions du CHUM par :

3

Critères évalués

- 1) Son implication active;
- 2) Son dynamisme et son intégration au sein de l'équipe;
- 3) Sa contribution à l'amélioration de la pratique par son apport de nouvelles connaissances ou de solutions.

6. Prix CM Carboneutralité

Concerne tout professionnel ou groupe de professionnels membres du CM qui se distingue par son engagement et sa contribution vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité du CHUM.

Souligne l'engagement et la contribution exceptionnelle d'un membre ou d'un groupe du CM par des gestes ou des initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'empreinte carbone

Critères évalués

- 1) Le développement ou l'initiation d'un projet visant à réduire les émissions de carbone, conserver les ressources matérielles, améliorer le recyclage ou à réaliser des économies d'énergie;
- 2) Le projet est novateur pour réduire l'empreinte carbone/réduire la consommation de ressources matérielles ou d'énergie;
- 3) L'initiative peut être adaptée pour d'autres services/secteurs;
- 4) L'impact est mesurable et pourrait être démontré par des données concrètes;
- 5) Pérennité du projet.

N.B. Un candidat ou un groupe candidat ne sera pas exclu du concours s'il ne répond pas à l'ensemble des cinq critères mentionnés ci-dessus.

Points bonis**

TOUS LES CANDIDATS AUX PRIX CM PEUVENT COMPLÉTER CETTE SECTION.

En tant que conseil axé sur l'appréciation³ et l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle, le CM s'associe étroitement aux trois dimensions de la qualité suivantes, qui reflètent tout particulièrement son mandat :

- Humanisme
- Promotion et maintien de la compétence
- Pratiques collaboratives

Pour chaque catégorie de Prix CM, des points supplémentaires seront octroyés aux candidats qui feront la démonstration de l'application de ces dimensions de la qualité dans leur dossier de candidature, permettant de se démarquer par rapport à d'autres candidatures de la même catégorie.

Le dossier de la mise en candidature doit comprendre :

- ✓ Le formulaire de mise en candidature (ci-joint)
- ✓ Deux lettres d'appui par des collègues de travail
- ✓ Les noms des membres du groupe, s'il y a lieu
- ✓ Les principales réalisations doivent être décrites sur le formulaire ci-joint : maximum de deux pages pour la candidature entière

Envoyer électroniquement à l'adresse courriel du conseil multidisciplinaire suivant : conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca dès le **1^{er} septembre et au plus tard le 2 octobre 2026, 16 h.**

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM

Formulaire de mise en candidature

1. Identification du candidat	
Nom :	
Profession :	
Matricule :	Code P :
Département / Service :	Nombre d'années d'expérience dans son domaine :
Téléphone :	Courriel :

S'il s'agit d'un groupe, veuillez identifier les membres du CM uniquement	
Noms	Matricules et code P

2. Identification du proposeur	
Nom :	
Profession :	
Matricule :	Département / Service :
Téléphone :	Courriel :

3. Prix pour lequel je propose la candidature		
☐ Distinction	☐ Leadership	☐ Innovation
☐ Comité de pairs	☐ Relève Banque Nationale	☐ Carboneutralité

PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM

Formulaire de mise en candidature

4. Décrivez les principales réalisations en lien avec chacun des critères d'évaluation de la catégorie du prix visé (maximum 1200 mots)

PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM
Formulaire de mise en candidature

PRIX DE RECONNAISSANCE DU CM

Formulaire de mise en candidature

5. Résumez brièvement votre candidature. Ce texte sera utilisé pour présenter votre candidature lors de la Cérémonie des prix CM. (Maximum 300 mots)

Veillez transmettre votre demande complétée ainsi que les annexes à l'adresse courriel: conseil.multidisciplinaire.chum@ssss.gouv.qc.ca